

Ministère des Finances  
Licences et enregistrements  
670, rue King, C.P. 3000  
Fredericton, NB  
E3B 5G5



TTA\_04

Téléphone : (506) 453-2404  
Télécopieur : (506) 457-7335

## DEMANDE de licence de grossiste de tabac

En vertu de la *Loi de la taxe sur le tabac*

### Partie I

Langue préférée :  Anglais  Français

Date à laquelle vous commencerez à vendre des produits du tabac en gros \_\_\_\_\_, 20\_\_\_\_

### Partie II – Renseignements généraux sur l'entreprise

Numéro d'entreprise : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

- Particulier** (Propriétaire unique)
- Société en nom collectif** (Deux personnes ou plus – le NOM DE LA SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF doit être enregistré auprès des Services généraux de Services Nouveau-Brunswick (506 453-2703). Joindre le nom et l'adresse des partenaires.)
- Corporation** (Société constituée en personne morale ou à responsabilité limitée avec administrateurs et dirigeants, qui doit être enregistrée auprès des Services généraux de Services Nouveau-Brunswick (506 453-2703). Joindre le nom et l'adresse des administrateurs et dirigeants.)

Appellation commerciale: \_\_\_\_\_  
(Nom commercial)

Adresse postale : \_\_\_\_\_  
(À laquelle les déclarations d'impôt et la correspondance doivent être postées)

Emplacement réel de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
(Rue, chemin, avenue, route rurale, centre commercial, code postal; si plus d'un endroit, annexer la liste)

Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_

N° de téléphone d'affaires ( ) \_\_\_\_\_ N° de téléphone à domicile ( ) \_\_\_\_\_ Télécopieur ( ) \_\_\_\_\_

Nom de la personne qui doit remplir les déclarations de grossiste : \_\_\_\_\_

N° de téléphone d'affaires ( ) \_\_\_\_\_ N° de téléphone à domicile ( ) \_\_\_\_\_ Télécopieur ( ) \_\_\_\_\_

Nom, adresse et numéro de téléphone de la banque ou de l'institution financière du requérant ou de l'entreprise : \_\_\_\_\_

UNE APPLICATION INCOMPLÈTE NE SERA PAS TRAITÉE

### Partie III – Autres adresses

Adresse postale pour les déclarations (si différente de l'adresse fournie à la partie II) :

---

---

Adresse postale pour les modifications fiscales et législatives :

---

---

### Partie IV

Un « grossiste » désigne une personne qui vend ou tient pour la vente des produits du tabac à une personne autre qu'un consommateur.

1. Liste des provinces et États dans lesquels vous êtes titulaire d'une licence de grossiste de tabac:

Province ou État

Numéro de licence

---

---

---

---

---

---

2. De qui achetez-vous des produits du tabac?

---

3. Indiquez les produits pour lesquels vous demandez une licence :

- Cigarettes  
 Cylindres de tabac  
 Tabac à coupe fine

- Tabac sans fumée  
 Cigares

- Tabac à pipe  
 Feuilles de tabac

4. Endroit où les produits du tabac seront entreposés :

---

---

---

---

---

---

5. Endroit où les livres sont gardés : \_\_\_\_\_

6. Méthode de déclaration de la taxe demandée :

- Paiement sur les achats                       Paiement sur les ventes

**Voir le guide du grossiste**

7. Droits inclus : \_\_\_\_\_ (Il n'est pas nécessaire de renouveler cette licence.)  
(1 000 \$)

**Les chèques ou mandats doivent être établis à l'ordre du ministre des Finances.**

UNE APPLICATION INCOMPLÈTE NE SERA PAS TRAITÉE

## Partie V – Demande de permis pour marquer des produits du tabac

À titre de grossiste titulaire de licence, précisez si vous avez besoin d'un permis pour marquer les cigarettes, les cylindres, les cartouches ou les caisses (limité aux fabricants de tabac).  Oui  Non

Fournir le numéro de licence de fabricant conformément à la *Loi sur la taxe d'accise* du Canada :

\_\_\_\_\_  
(N° de licence de fabricant)

Fournir le nom de votre fournisseur pour obtenir l'attestation du Nouveau-Brunswick (bandes d'ouverture ou estampilles) :

\_\_\_\_\_  
(Fournisseur)

## Partie VI – Attestation du requérant

En signant la présente demande, je confirme ce qui suit :

- J'accepte de me conformer aux exigences de la *Loi de la taxe sur le tabac* et de ses règlements applicables aux grossistes de tabac concernant la déclaration, le paiement, la tenue de livres et l'affichage de licence.
- J'atteste, sous peine de parjure, que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets, autant que le sache le requérant.
- Que certains renseignements fournis sur la formule de demande seront communiqués à l'Agence des douanes et du revenu du Canada et à Services Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur les identificateurs communs*. (Nota : Services Nouveau-Brunswick peut transmettre ces renseignements à d'autres organismes publics, à certaines fins, en vertu de la *Loi sur les identificateurs communs*.)

\_\_\_\_\_  
Signature autorisée

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
N° de téléphone

### **Nota :**

Le présent formulaire doit être signé par une personne autorisée, soit un propriétaire, un partenaire, un administrateur, un gestionnaire ou toute autre personne autorisée par le requérant.

### **Les demandes remplies doivent être envoyées à l'adresse suivante :**

Ministère des Finances – Division du revenu et de l'impôt  
Licences et enregistrements  
670, rue King  
C.P. 3000  
Fredericton, NB E3B 5G5

Renseignements généraux : (506) 453-2404  
Télécopieur : (506) 457-7335

04/2004

UNE APPLICATION INCOMPLÈTE NE SERA PAS TRAITÉE